

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois de septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 28 août 2025.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks
MM les Conseillers : Nath. Laks, C. Arhuero, P. Meylan, G. Vilmint,
S. Pérou, S. Baud, M. Bourguignon
Formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoirs : R. Personnaz donné à M. Genoud, J. Personnaz donné à
M. C. Seifert

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	14
Dont pouvoirs	02

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, R. Cusin, S. Casabianca,
Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

N° 2025-36

MARCHES PUBLICS- Attribution du marché de travaux pour la construction de la salle multi-activités – procédure formalisée

VU le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2123-1 et R.2123-4,
VU la délibération du conseil municipal n°2023-56 du 12 octobre 2023 pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,
VU la délibération du conseil municipal n°2024-76 du 12 décembre 2024 pour l'adoption de l'opération construction de salles multi-activités et modalités de financement,
VU la délibération du conseil municipal n°2024-44 du 27 juin 2024 désignant le cabinet Gautier Conquet pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération,
VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 29 juillet 2025,

Considérant que la commune de Beaumont a décidé la construction d'une salle multi-activités dans le secteur des Eplanes (près des installations du tennis) à Beaumont.

Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le portail acheteur de la commune le 24/05/2025, publié au BOAMP le 24/05/2025 et au JOUE le 26/05/2025 ; que la date limite de remise des offres était fixée au vendredi 27/06/2025 à 12h00 ;

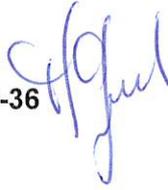
Considérant que 85 plis ont été reçus dans les délais dont 84 offres jugées conformes,

Considérant que l'analyse des offres a été réalisée par les maîtres d'œuvre, conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation ; que les résultats de cette analyse ont été présentés à la commission d'appel d'offres réunie le 29/07/2025,

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

De valider le choix de la commission d'appel d'offres du 29/07/2025 et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction de la salle multi-activités pour la commune de Beaumont :

N°2025-36



Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le



ID : 074-217400316-20250904-D2025_36-DE

- **Lot n°1 : « Terrassement – VRD »**, attribué à GROPPi SAS (310 Route du Crêt Gojon, 74200 MARGENCEL), pour un montant de 651 151,50 € HT.
- **Lot n°2 : « Gros œuvre »**, attribué à Entreprise Barel et Pelletier SAS (Savoie Hexapole, 490 rue Nicolas Copernic, 73420 Méry), pour un montant de 864 000,00 € HT.
- **Lot n°3 : « Charpente bois – murs ossature bois - bardages »**, attribué à Racinéo Construction SAS (ZI Chavanon II, 16 rue Germaine Tillon, 43120 Monistrol-sur-Loire), pour un montant de 1 195 698,57 € HT.
- **Lot n°4 : « Etanchéité »**, attribué à Soprema Entreprises SAS (69 rue de la Fruitière 74650 Chavanod), pour un montant de 114 290,00 € HT.
- **Lot n°5 : « Couverture et bardage métallique »**, attribué à SAS LP Charpente (1783 Route de l'Army, 74350 ALLONZIER LA CAILLE), pour un montant de 310 935,77 € HT.
- **Lot n°7 : « Serrurerie métallerie »**, attribué à SASU Ladame Métallerie (725 route de la Caille, 74350 ALLONZIER LA CAILLE), pour un montant de 106 192,50 € HT.
- **Lot n°8 : « Menuiseries intérieures bois »**, attribué à SAS MENUISERIE DE BATIMENT ROUX FRERES (204 Allée de Chantecaille, 07340 CHAMPAGNE), pour un montant de 460 000,60 € HT.
- **Lot n°9 : « Doublages – Cloisons – Plafonds - Peinture »**, attribué à SAS Albert et Rattin (ZA Chemin du Chanay, 73190 ST-BALDOPH), pour un montant de 472 800,45 € HT.
- **Lot n°10 : « Revêtement de sols durs »**, attribué à SAS CARRELAGES DU HAUT BUGEY (ZONE EN CHAMPAGNE, 01580 IZERNORE), pour un montant de 179 523,80 € HT.
- **Lot n°11 : « Revêtement de sols souples »**, attribué à SAS Arti-Sols (417 avenue du Centre, 74330 EPAGNY), pour un montant de 60 213,60 € HT.
- **Lot n°12 : « Equipements de cuisine »**, attribué à SAVOISIENNE EQUIPEMENT DE CUISINE SAVEC (108 Rue de la Forêt 74130, CONTAMINE SUR ARVE), pour un montant de 58 853,75 € HT.
- **Lot n°14 : « CVC plomberie »**, attribué à Aquatair Savoie SAS (30 bis rue Gustave Eiffel, 74600 SEYNOD), pour un montant de 634 492,17 € HT.
- **Lot n°15 : « Electricité - CFO/CFA »**, attribué à SARL GRANDCHAMP Frères (141 Chemin des Grands Chavannoux 74520 VULBENS), pour un montant de 383 650,00 € HT.
- **Lot n°16 : « Panneaux photovoltaïques »**, attribué à SUNVIE (2A rue Danton, 92120 Montrouge), pour un montant de 83 998,19 € HT.
- **Lot n°17 : « Géothermie »**, attribué à MAIA ENERGIE (1 rue de l'Antiquaille, 69005 Lyon), pour un montant de 94 235,00 € HT.
- **Lot n°18 : « Aménagement paysagers »**, attribué à PARCS ET SPORTS - scop sa (7 Rue Jean Mermoz, BP 70, 69684 CHASSIEU CEDEX), pour un montant de 288 265,27 € HT.

N° 2025-36



Envoyé en préfecture le 08/09/2025

Reçu en préfecture le 08/09/2025

Publié le

ID : 074-217400316-20250904-D2025_36-DE



De déclarer les lots suivants sans suite :

- **Lot n°6 : « Menuiserie extérieures bois – occultation »** conformément aux motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres de la CAO et de procéder à une re-consultation de ce lot.
- **Lot n°13 : « Equipements scéniques »** conformément aux motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres de la CAO et de procéder à une consultation ultérieure.

D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises citées, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,



Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont le
Le maire,

